

Décision Président de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane

ADMINISTRATION GENERALE ET MOYENS GENERAUX

<u>SINISTRE AUTOMOBILE – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS – VEHICULE PEUGEOT EB-883-QM - INDEMNISATION D'UN TIERS – LESIEU GIOVANNI</u>

Considérant que le 23 mai 2024 le conducteur du véhicule PEUGEOT immatriculé EB-883-QM appartenant à la collectivité a causé des dégâts sur le véhicule de Monsieur Giovanni LESIEU domicilié 8 rue Anatole France à BILLY BERCLAU (62138),

Considérant qu'il a été nécessaire pour Monsieur Giovanni LESIEU de procéder à la réparation de son véhicule en sollicitant l'intervention d'un garagiste pour un montant de 250,16 € TTC,

Considérant que la responsabilité civile automobile de la collectivité est engagée et qu'il y a lieu d'indemniser Monsieur Giovanni LESIEU, selon justificatifs,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de autoriser l'indemnisation jusqu'à 5000 € des préjudices subis par des tiers lors de sinistres dans lesquels la responsabilité de la collectivité est engagée.

Le Président,

<u>DECIDE</u> d'indemniser Monsieur LESIEU Giovanni, domicilié 8 Rue Anatole France à Billy-Berclau (62138) pour un montant de 250,16 € TTC, au titre de la responsabilité civile automobile de la collectivité, en réparation des dégâts causés sur son véhicule lors de l'accident du 23 mai 2024.

<u>PRECISE</u> que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

<u>INFORME</u> que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le . 1. 4 JUIN 2024

Par délégation du Président La Conseillère déléguée,

palmessi

Certifié exécutoire par le Président Compte tenu de la réception en Sous-préfecture le : 1 4 JUIN 2024

Et de la publication le : 1 4 JUIN 2024

Par délégation du Président La Conseillère déléguée,

MANNESSIEZ Danielle

MANNESSIEZ Danielle